

LA VENTE INCOMPARABLE DU STOCK DE H. H. PIGEON EST COMMENCEE

LES ACHETEURS ABONDENT

Les marchandises se sacrifient

Rendez - Vous a Bonne Heure

Pigeon Pigeon & Cie.,

49 51 Rue Rideau OTTAWA

THE JAPON

La demande pour notre thé de 30 cts a été si grande, que nous avons cru, dans l'intérêt de notre clientèle, d'en acheter une plus grande quantité que d'habitude.

STROUD & FRERES

109 rue Rideau et 172 rue Sparks

C'EST DECIDE!

Tous nos articles de modes D'HIVER Seront Vendus

Moitié prix

Il nous faut les vendre

Chaque dame devrait venir voir les bargains que nous offrons

au magasin fameux de

Woodcock

318 RUE WELLINGTON

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA 14 FÉV 1890. La séance s'ouvre à 3,15.

La chambre siège pendant quelque temps à huis clos pour considérer certains griefs des députés au sujet de la distribution des sièges dans la galerie du Sénat.

DEBAT SUR LE BILL MACCARTHY. A quatre heures M. CHARLTON commence son discours. Il se déclare en faveur du bill de M. MacCarthy parce que dans son opinion, l'unité de langage est désirable dans l'intérêt du Canada.

Par son bill M. MacCarthy n'attaque aucun droit des provinces. L'acte des Territoires du N. O. est un acte fédéral, et ce que le parlement fédéral a fait sans y être obligé par aucun traité ou convention, le même parlement peut le défier aujourd'hui s'il le juge à propos.

Le Canada est un pays où l'on parle deux langues, le français et l'anglais. Le Canada est un pays où l'on parle deux langues, le français et l'anglais. Le Canada est un pays où l'on parle deux langues, le français et l'anglais.

M. CHARLTON proteste contre les prétentions de M. MacCarthy lorsqu'il dit parler au nom de la population anglaise du pays et représenter ses sentiments dans cette chambre.

M. CHARLTON prétend qu'il ne veut attaquer aucun des droits des Canadiens Français, mais le préambule du bill contredit sa face même ces déclarations.

NOUVELLES LOCALES

M. Pittaway et Jarvis ont pris, hier, une photographie de la maison, désormais fameuse, où Mlle Wright a tenu ses meetings à Hill.

M. LAURIER propose l'ajournement du débat, et sa proposition est adoptée. A dix heures la chambre se forme en comité des subsides et siège jusqu'à 12,30 heures.

M. SUTHERLAND dépose la proposition par M. Blake et dit que l'acte de M. McNeil au sujet de l'affaire Riel est injustifiable.

M. LAURIER propose l'ajournement du débat, et sa proposition est adoptée. A dix heures la chambre se forme en comité des subsides et siège jusqu'à 12,30 heures.

M. SUTHERLAND dépose la proposition par M. Blake et dit que l'acte de M. McNeil au sujet de l'affaire Riel est injustifiable.

M. LAURIER propose l'ajournement du débat, et sa proposition est adoptée. A dix heures la chambre se forme en comité des subsides et siège jusqu'à 12,30 heures.

M. SUTHERLAND dépose la proposition par M. Blake et dit que l'acte de M. McNeil au sujet de l'affaire Riel est injustifiable.

M. LAURIER propose l'ajournement du débat, et sa proposition est adoptée. A dix heures la chambre se forme en comité des subsides et siège jusqu'à 12,30 heures.

M. SUTHERLAND dépose la proposition par M. Blake et dit que l'acte de M. McNeil au sujet de l'affaire Riel est injustifiable.

M. LAURIER propose l'ajournement du débat, et sa proposition est adoptée. A dix heures la chambre se forme en comité des subsides et siège jusqu'à 12,30 heures.

M. SUTHERLAND dépose la proposition par M. Blake et dit que l'acte de M. McNeil au sujet de l'affaire Riel est injustifiable.

M. LAURIER propose l'ajournement du débat, et sa proposition est adoptée. A dix heures la chambre se forme en comité des subsides et siège jusqu'à 12,30 heures.

M. SUTHERLAND dépose la proposition par M. Blake et dit que l'acte de M. McNeil au sujet de l'affaire Riel est injustifiable.

M. LAURIER propose l'ajournement du débat, et sa proposition est adoptée. A dix heures la chambre se forme en comité des subsides et siège jusqu'à 12,30 heures.

M. SUTHERLAND dépose la proposition par M. Blake et dit que l'acte de M. McNeil au sujet de l'affaire Riel est injustifiable.

M. LAURIER propose l'ajournement du débat, et sa proposition est adoptée. A dix heures la chambre se forme en comité des subsides et siège jusqu'à 12,30 heures.

NOUS VOUS SOUHAITONS HEUREUX NOEL

Une Bonne et Heureuse Année

BROWN, EDMONDSON & Cie., 61 RUE RIDEAU.

WARRANT DE CURATEUR Dans la Cour Supérieure - Aymer

Canada. ARCHIBALD LIND Provoque de Québec, REXBY, d'Aymer, District d'Ottawa, dans le district d'Ottawa, No. 39.

de bois. Demandeur: contre les terres et tenements de DUNCAN EVERETT DE WARK, du village d'Aylmer, dans le district d'Ottawa, marchand, Défendeur, et Robert Henry Klock, du village d'Aylmer, dans le dit district, cointenant, curateur de la propriété dit défendeur, à savoir: suivant l'article 772 du code de procédure civile, l'immeuble suivant ci-devant la propriété du dit défendeur Duncan Everett Dewar, tout ce certain lot de terre sis et situé dans le village d'Aylmer, désigné sur le plan officiel et décrit au livre de renvoi du dit village d'Aylmer, dans le comté d'Ottawa, déposés, comme le lot No. 729 (sept cent vingt) avec toutes les latitudes dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du shérif au Palais de Justice, à Aylmer, le VINGT-QUATRIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant midi.

LOUIS M. COUTLEE, Shérif, Aymer, 10 février 1890.

VENTION EXPOSAS DE TERRIS De la Cour Supérieure, Ottawa

Canada. JOHN MILTON Provoque de Québec, J. McLAURIN, du District d'Ottawa, dans le district d'Ottawa, No. 533.

de Québec, marchand, faisant affaires, comme tel sous les noms et raison de John McLAURIN & Co., Demandeur: contre les terres et tenements de JAMES DUNSE, du canton de Templeton, dans la province de Québec, cultivateur, Défendeur.

Tout ce certain portion de terre située dans le canton de Templeton et étant composé de la section quatre et de lot numéro dix dans le troisième rang et dit lot numéro dix et six acres de terre en superficie, plus ou moins, suivant le plan officiel et livre de renvoi du dit canton; bonne au sud par le lot numéro dix A, dans le second rang, au nord par le lot numéro dix B, dans le quatrième rang, à l'est par le lot numéro neuf dans le dit troisième rang et à l'ouest par le troisième partie contigüe du dit lot numéro dix, dans le troisième rang, avec une maison et autres latitudes dessus érigées.

Pour être vendue au bureau du registraire, pour le comté d'Ottawa, au Palais de Justice, à Aylmer, le VINGT-QUATRIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit rapport relatif au vingt-cinquième jour de février 1890.

LOUIS M. COUTLEE, Shérif, Aymer, 10 février 1890.

VENTION EXPOSAS DE TERRIS De la Cour Supérieure, Ottawa

Canada. THE EXCHANGE Provoque de Québec, THE NATIONAL BANK, un corps politique et incorporé, No. 464.

de Québec, un corps politique et incorporé, et faisant affaires de banque et ayant sa principale place d'affaire à l'État de New York, un des États-Unis de l'Amérique, demandeur, contre les terres et tenements de la COMPAGNIE MINIERE DE PHOSPHATE D'OTTAWA, (Ottawa phosphate Mining Company), un corps politique et incorporé, faisant affaires de mineur dans le canton de Buckingham, et ayant sa principale place d'affaires en Canada, à Buckingham, défenderesse, à savoir: Les lots numéros six, sept, huit, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante et un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante et un, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf, soixante, soixante et un, soixante-deux, soixante-trois, soixante-quatre, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept, soixante-huit, soixante-neuf, soixante-dix, soixante-dix et un, soixante-dix et deux, soixante-dix et trois, soixante-dix et quatre, soixante-dix et cinq, soixante-dix et six, soixante-dix et sept, soixante-dix et huit, soixante-dix et neuf, soixante-dix et dix, soixante-dix et onze, soixante-dix et douze, soixante-dix et treize, soixante-dix et quatorze, soixante-dix et quinze, soixante-dix et seize, soixante-dix et dix-sept, soixante-dix et dix-huit, soixante-dix et dix-neuf, soixante-dix et vingt, soixante-dix et vingt et un, soixante-dix et vingt-deux, soixante-dix et vingt-trois, soixante-dix et vingt-quatre, soixante-dix et vingt-cinq, soixante-dix et vingt-six, soixante-dix et vingt-sept, soixante-dix et vingt-huit, soixante-dix et vingt-neuf, soixante-dix et trente, soixante-dix et trente et un, soixante-dix et trente-deux, soixante-dix et trente-trois, soixante-dix et trente-quatre, soixante-dix et trente-cinq, soixante-dix et trente-six, soixante-dix et trente-sept, soixante-dix et trente-huit, soixante-dix et trente-neuf, soixante-dix et quarante, soixante-dix et quarante et un, soixante-dix et quarante-deux, soixante-dix et quarante-trois, soixante-dix et quarante-quatre, soixante-dix et quarante-cinq, soixante-dix et quarante-six, soixante-dix et quarante-sept, soixante-dix et quarante-huit, soixante-dix et quarante-neuf, soixante-dix et cinquante, soixante-dix et cinquante et un, soixante-dix et cinquante-deux, soixante-dix et cinquante-trois, soixante-dix et cinquante-quatre, soixante-dix et cinquante-cinq, soixante-dix et cinquante-six, soixante-dix et cinquante-sept, soixante-dix et cinquante-huit, soixante-dix et cinquante-neuf, soixante-dix et soixante, soixante-dix et soixante et un, soixante-dix et soixante-deux, soixante-dix et soixante-trois, soixante-dix et soixante-quatre, soixante-dix et soixante-cinq, soixante-dix et soixante-six, soixante-dix et soixante-sept, soixante-dix et soixante-huit, soixante-dix et soixante-neuf, soixante-dix et soixante-dix, soixante-dix et soixante-dix et un, soixante-dix et soixante-dix et deux, soixante-dix et soixante-dix et trois, soixante-dix et soixante-dix et quatre, soixante-dix et soixante-dix et cinq, soixante-dix et soixante-dix et six, soixante-dix et soixante-dix et sept, soixante-dix et soixante-dix et huit, soixante-dix et soixante-dix et neuf, soixante-dix et soixante-dix et dix, soixante-dix et soixante-dix et onze, soixante-dix et soixante-dix et douze, soixante-dix et soixante-dix et treize, soixante-dix et soixante-dix et quatorze, soixante-dix et soixante-dix et quinze, soixante-dix et soixante-dix et seize, soixante-dix et soixante-dix et dix-sept, soixante-dix et soixante-dix et dix-huit, soixante-dix et soixante-dix et dix-neuf, soixante-dix et soixante-dix et vingt, soixante-dix et soixante-dix et vingt et un, soixante-dix et soixante-dix et vingt-deux, soixante-dix et soixante-dix et vingt-trois, soixante-dix et soixante-dix et vingt-quatre, soixante-dix et soixante-dix et vingt-cinq, soixante-dix et soixante-dix et vingt-six, soixante-dix et soixante-dix et vingt-sept, soixante-dix et soixante-dix et vingt-huit, soixante-dix et soixante-dix et vingt-neuf, soixante-dix et soixante-dix et trente, soixante-dix et soixante-dix et trente et un, soixante-dix et soixante-dix et trente-deux, soixante-dix et soixante-dix et trente-trois, soixante-dix et soixante-dix et trente-quatre, soixante-dix et soixante-dix et trente-cinq, soixante-dix et soixante-dix et trente-six, soixante-dix et soixante-dix et trente-sept, soixante-dix et soixante-dix et trente-huit, soixante-dix et soixante-dix et trente-neuf, soixante-dix et soixante-dix et quarante, soixante-dix et soixante-dix et quarante et un, soixante-dix et soixante-dix et quarante-deux, soixante-dix et soixante-dix et quarante-trois, soixante-dix et soixante-dix et quarante-quatre, soixante-dix et soixante-dix et quarante-cinq, soixante-dix et soixante-dix et quarante-six, soixante-dix et soixante-dix et quarante-sept, soixante-dix et soixante-dix et quarante-huit, soixante-dix et soixante-dix et quarante-neuf, soixante-dix et soixante-dix et cinquante, soixante-dix et soixante-dix et cinquante et un, soixante-dix et soixante-dix et cinquante-deux, soixante-dix et soixante-dix et cinquante-trois, soixante-dix et soixante-dix et cinquante-quatre, soixante-dix et soixante-dix et cinquante-cinq, soixante-dix et soixante-dix et cinquante-six, soixante-dix et soixante-dix et cinquante-sept, soixante-dix et soixante-dix et cinquante-huit, soixante-dix et soixante-dix et cinquante-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante, soixante-dix et soixante-dix et soixante et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et dix, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et onze, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et douze, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et treize, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quatorze, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quinze, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et seize, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et dix-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et dix-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et dix-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et dix, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et onze, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et douze, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et treize, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quatorze, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quinze, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et seize, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et dix-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et dix-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et dix-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et dix, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et onze, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et douze, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et treize, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quatorze, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quinze, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et seize, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et dix-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et dix-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et dix-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et vingt-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trente-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quarante-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinquante-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-huit, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-neuf, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et un, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et deux, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et trois, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et quatre, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et cinq, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et six, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et sept, soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et soixante-dix et huit,